

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine ALLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvie HERVO

Délibération n°2023-160

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AMENAGEMENT NUMERIQUE – DEMATERIALISATION
SERVICE D'AIDE A L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - MEGALIS BRETAGNE
RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ACCES 2023-2027**

Le 15 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au service d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. L'adhésion

au service implique la souscription de prestations obligatoires qui portent à la fois sur de l'investissement (logiciel) et du fonctionnement (maintenance annuelle).

Il a été décidé lors de l'adhésion au service que l'investissement serait porté par le budget général de Lamballe Terre & Mer et le fonctionnement par le budget annexe du service commun (donc les communes bénéficiaires).

Le marché de Mégalis Bretagne avec l'éditeur OPERIS pour la fourniture d'une solution d'instruction et d'un guichet numérique permettant la saisine par voie électronique s'est terminé au mois de juillet 2023. La Commission d'Appel d'Offre de Mégalis Bretagne s'est réunie le 15 mai 2023 et a validé l'offre d'OPERIS pour le service ADS pour les 4 prochaines années. Une nouvelle convention d'adhésion a été validée lors du Comité Syndical de Mégalis Bretagne le 20 juin dernier.

Les services objets de cette convention sont conclus pour une durée d'un an à partir du 4 juillet 2023 pour les adhérents historiques du service et sont renouvelables par tacite reconduction jusqu'au 3 juillet 2027.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider la reconduction de l'adhésion au service d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Vu la délibération n°2020-253 du 15 décembre 2020, décidant d'adhérer au service d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne selon le barème de contribution adopté les 6 novembre 2019 et 19 novembre 2020,

Considérant la transmission du projet de convention aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de reconduire l'adhésion au service d'aide à l'instruction des autorisations du droit des sols proposé par le syndicat mixte Mégalis Bretagne selon le barème de contribution adopté le 20 juin 2023, pour la période juillet 2023 à juillet 2027,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion avec Mégalis Bretagne et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

26 SEP. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

27 SEP. 2023

27 SEP. 2023
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale